

# LE VÉRIDIQUE OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 9 PRIMAIRE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Lundi 28 NOVEMBRE 1796, vieux style.)

(DIGERE VERUM QUID VETAT?)

## A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### É T A T S - U N I S D' A M É R I Q U E.

*Suite de l'adresse de Washington.*

On croit généralement que les partis, dans un pays libre, sont les contre-poids utiles du gouvernement, et vivifient l'esprit de la liberté. Cela est vrai à certains égards et dans un sens limité; par exemple, dans les gouvernemens monarchiques héréditaires, le patriotisme doit voir avec indulgence, et peut-être avec faveur, l'esprit de parti. Mais sous le régime populaire, et dès-lors que le gouvernement est électif, cette sorte d'esprit ne doit pas être encouragée. Certainement il y est toujours assez vif, et sans le besoin d'un véhicule pour les bons effets qu'on peut en attendre; et comme l'écueil à craindre est qu'il ne dégénère en excès, l'opinion publique doit se proposer de le modérer et de le calmer; c'est un feu qui ne peut être éteint. Il ne s'agit donc pas de travailler à l'entretenir, mais au contraire de veiller sans cesse, dans la crainte que sa flamme ne consume, au lieu d'échauffer.

Il est également important que la manière de penser soit telle chez un peuple libre qu'elle inspire à ceux auxquels est confiée l'administration, la réserve la plus scrupuleuse à ne point dépasser les bornes des fonctions qui leur sont assignées, afin que jamais un pouvoir n'empiète sur l'autre. Cette disposition à s'étendre conduit à la réunion des autorités en une seule, et enfante un despotisme réel; quelle que soit la forme du gouvernement. Il suffit de savoir combien l'amour du pouvoir et le penchant à en abuser sont naturels au cœur de l'homme, pour sentir ces vérités: d'où vient la nécessité de balancer les pouvoirs politiques par leur division et leur partage entre plusieurs dépositaires qui défendent cette propriété publique, des invasions des uns et des autres. L'expérience des tems passés et modernes nous fournit des exemples de l'excellence de ce système; nous en avons quelques preuves dans notre propre pays, et d'autres sous nos yeux. Il n'est pas moins nécessaire de contenir les pouvoirs que de les instituer. Si dans l'opinion du peuple, une distribution nouvelle ou des modifications sont désirables dans l'organisation constitu-

tionnelle, il faut opérer les réformes suivant les loix légales, mais non souffrir que ces changemens aient lieu par usurpation. Il arrive quelquefois de produire un bien passager par ce dernier moyen; mais en général il est par là la plus usitée pour détruire un gouvernement libre: il finit toujours par en amener la chute.

La religion et la morale sont l'indispensable appui des dispositions et des habitudes salutaires d'où découle la prospérité des empires. En vain attesterait-on son patriotisme, si l'on travaille à faire crouler ces deux puissantes colonnes de la félicité du genre humain, ces deux états les plus solides des devoirs de l'homme et du citoyen; ils ne sont pas moins respectables pour l'homme qui se pique seulement de politique, que pour l'homme religieux. Un volume ne pourroit suffire à tracer leurs rapports avec leur bonheur général et individuel. Je me contente de demander où sera le respect des propriétés, de l'honneur et de la vie d'autrui, si vous les faites disparaître? Quels guides resteront aux tribunaux pour découvrir la vérité, si les sermens sont dépouillés d'un caractère sacré? Je veux bien faire un effort d'indulgence pour supposer que la probité puisse se maintenir sans le secours de la religion; mais quelle influence qu'un caractère heureux et une bonne éducation aient à cet égard sur quelques individus, l'expérience et la raison ne nous permettent pas d'espérer que la morale d'une nation considérée en masse, soit susceptible de s'épurer isolément et avec l'exclusion des principes religieux.

Il est vrai, dans la rigueur des termes, que la vertu et les mœurs sont le mobile d'un gouvernement populaire; et toute espèce de gouvernement libre est soumise avec plus ou moins d'étendue à leur action. Quel est donc l'ami de son pays qui verroit avec indifférence sapper ces fondemens de l'édifice?

Regardez encore comme un objet d'importance majeure, les institutions propres à répandre les lumières. Plus la forme du gouvernement donne d'influence à l'opinion publique, plus il est essentiel que cette opinion soit éclairée.

Préservez le crédit public de toute atteinte, c'est un grand moyen de force et de défense; pour y parvenir, il faut en faire un usage modéré; éviter les occasions de dépenses en cultivant la paix; ne pas oublier que des dépenses momentanées pour prévenir le danger, en économisent souvent de plus grandes qui deviendroient nécessaires pour le repousser; opposons-nous encore à l'accroissement de la dette, non-seulement en écartant les sujets de dépenses, mais aussi en redoublant d'efforts pendant la paix pour acquitter celles où nous ont entraî-

né une guerre inévitable, et dont il ne seroit pas généreux de faire supporter le fardeau à notre postérité. Sans doute l'exécution de ces vues appartient à vos représentans; mais il est nécessaire que l'opinion publique y participe, pour leur faciliter l'accomplissement de ce devoir. Vous devez donc sans cesse avoir présent à l'esprit que le paiement de la dette exige des fonds; que pour avoir des fonds, il faut des taxes; qu'on ne peut imaginer des taxes qui n'aient quelques inconvéniens et ne soient onéreuses; la différence n'est que du plus au moins, et l'embarras inséparable du choix, dans une matière qui n'est jamais sans difficulté, doit faire interpréter d'une manière favorable la conduite du gouvernement, et disposer les esprits à acquiescer aux mesures qu'il est obligé de prendre pour obtenir les fonds exigés par les besoins publics.

(La suite à demain.)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Bruxelles, 3 frimaire.*

Il paroît que la grande opération dont on a tant parlé, est sur le point de s'exécuter. La division du général Lefebvre, forte de 18 mille hommes, a achevé de repasser le Rhin, et s'est portée vers Andernach pour renforcer le centre de l'armée. Tandis qu'un gros corps d'armée passera le Rhin au pont de Nauwied, l'armée du Nord, qui se trouve sur la rive droite, attaquera les autrichiens sur la Sieg. Tous les préparatifs qui se font indiquent ce double projet. Trente mille rations de pain, autant de foin et d'avoine doivent être préparées à Cologne, pour être envoyées à Mulheim. Le général Beurbonville vient d'arriver en poste à Cologne.

### NOUVELLES OFFICIELLES.

#### ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

*Lettre du général en chef de l'armée de Rhin et Moselle, au directoire exécutif.*

Au quartier-général, à Schilken, le 2 frimaire.

Citoyens directeurs, la garnison de Kell a fait ce matin une sortie vigoureuse pour reconnoître la contrevallation de l'ennemi.

Le général Desaix avoit chargé de l'attaque de la droite le général Lecourbe; au centre étoit le général D'acn; à la gauche le général Sicé.

Toute la ligne ennemie a été forcée, sans tirer un coup de fusil, avec la plus grande bravoure; l'ennemi y a abandonné toute son artillerie, qu'on a sur le champ enclouée. Si on avoit pu prévoir un succès aussi complet, et avoir des chevaux d'artillerie prêts, nous aurions pris au moins vingt pièces de canon: avec les chevaux qu'on a pu déceler des nôtres, nous n'avons pu ramener que dix pièces. Nous avons fait 6 à 700 prisonniers, parmi lesquels 20 officiers, dont un colonel et un major. Tel est le fruit de cette sortie.

Dès qu'on a jugé les réserves ennemies prêtes à nous attaquer, le général Desaix a fait rentrer les troupes dans leurs retranchemens; vouloir nous maintenir dans ceux de l'ennemi, eût été une opération d'armée qui n'étoit pas dans son projet.

Ce combat a été un des plus violens de la guerre, et a

(2)

dû causer une perte considérable à l'ennemi. Il ne pourroit nier que nous avons eu tout l'avantage.

Les 10<sup>e</sup>, 106<sup>e</sup>, et 84<sup>e</sup> demi-brigades ont fait des prodiges de valeur. Il m'a été impossible de me procurer la connoissance de tous les traits de courage particuliers: beaucoup d'individus se sont illustrés. J'ai promis de nommer provisoirement sous-lieutenant un sergent de la 106<sup>e</sup>, qui a donné des preuves d'une intrépidité peu commune. Les officiers-généraux qui ont dirigé cette attaque, méritent les plus grands éloges. Le général Desaix a eu son cheval tué sous lui, et a été légèrement blessé. Le général Lecourbe a eu son cheval blessé en deux endroits. Les officiers particuliers se sont également distingués; les chefs de brigade Perin et Quetard, de la 106<sup>e</sup>, et de la 84<sup>e</sup>, ont été blessés. Le chef de bataillon Messire, de la 10<sup>e</sup> de ligne, a été un des premiers à franchir les retranchemens.

Cette bonne conduite des troupes doit avoir persuadé à l'ennemi que, s'il se décide à attaquer Kell, il ne l'emportera pas aussi facilement que ses rapports voudroient le faire croire.

*Signé MOREAU.*

Des lettres particulières annoncent que le général en chef Moreau a été blessé légèrement à la tête, d'une balle, et qu'un de ses aides-de-camp a eu le bas de la jambe emporté.

#### ARMÉE D'ITALIE.

Le général Baraguey d'Hillier, commandant à Milan, écrit que l'armée d'Italie, après avoir combattu trois jours de suite, a remporté le 26 brumaire, une victoire complète, et fait dix mille prisonniers de guerre. On attend le rapport officiel du général en chef Buonaparte, pour donner connoissance des détails de cette action mémorable.

*PARIS, 8 frimaire.*

*Suite des nouvelles d'Italie.*

C'est avec la même défiance ou une défiance plus grande encore, que nous donnons les extraits qui vont suivre de la gazette de Schaffouse. Suivant des lettres officielles, le général Laudon a attaqué les français du côté de Brescia et de Vérone, avec une forte colonne de troupes réglées et d'habitans armés, tandis qu'un autre corps de troupes les attaquoit du côté de Bassano: ces attaques ont également réussi. Les troupes françaises se sont retirées d'une partie de ce pays: une de leurs colonnes, forte de 18 mille hommes, a été mise en déroute. D'après ces nouvelles, on compte sur la levée prochaine du blocus de Mantoue et sur l'évacuation de la Lombardie par les français.

Le général Laudon est entré dans cette ville, le 5; il a été reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui crioit vive Laudon! il a été joint le soir par le général Davidovich.

Avant hier il s'est donné un combat près de Cagliano, où les français étoient postés. L'issue n'en est pas encore connue; on ignore si les autrichiens ont pu effectuer tout ce qu'ils s'étoient promis; on dit seulement que le général Davidovich a chassé les français de Vicence.

Enfin, pour terminer cet article, et dire tout ce que nous savons et tout ce qui se débite sur l'Italie, nous répéterons avec un autre journaliste, que s'il en falloit

croire des bruits semés jusques dans les couloirs du corps législatif, par des législateurs, trompés sans doute, Buonaparte auroit écrit des lettres modestes qui annonçoient une prochaine retraite; mais ces bruits n'ayant aucune source officielle ou connue avec certitude, ne méritent aucune croyance.

On mande encore de Bologne en date du 1<sup>er</sup> novembre:

Une lettre du général Buonaparte apporte les ordres les plus pressans de mettre en défense la citadelle de Ferrare et le fort Ubin, en les apprivoisant l'une et l'autre pour 3 mois et pour trois mille hommes.

Plusieurs lettres s'accordent à annoncer que le général baron Mitrofski, avec un corps de troupes considérables, avoit marché sur tous les points; savoir: par Cortina, Kreyzberg, Buchenstein; et que le 16 du mois dernier il s'étoit avancé sur le territoire vénitien.

On mande de Lugano, le 15 novembre:

Voici les détails les plus positifs qu'on donne de Lugano, le 5 novembre, et que j'ai pu recueillir sur les derniers événemens qui se sont passés en Italie; mais je les crois très-exacts.

Le 3 de ce mois, les autrichiens se portèrent sur Bassano par un mouvement assez prompt et assez secret, pour que le général Massena, qui y étoit avec sa division, n'en fut averti qu'après qu'une partie de leurs troupes eût passé la Brenta près de Citadella. Massena ordonna de faire la retraite sur Vicence sans perdre de tems. Elle s'effectua le soir même. Le général Buonaparte ayant été averti des mouvemens de l'ennemi, résolut d'aller à sa rencontre, en réunissant le corps de Massena et celui d'Augereau. Massena marcha le 6 sur Bassano; le soir il y eut un combat, dont l'issue fut de déloger les autrichiens de l'Hospitale. Le 8 on l'attaqua à la pointe du jour, et après quelques heures de combat, quoiqu'il fût supérieur aux troupes françaises, il fut repoussé jusqu'à l'autre rive du premier bras de la Brenta. Cette affaire, quoique n'ayant aucun but déterminé, fut très-vive et très-meurtrière. L'artillerie fit beaucoup de mal de part et d'autre.

Augereau qui marchoit aussi sur Bassano, fut obligé de s'arrêter à un mille de cette place. L'expédition n'ayant pas rempli l'objet qu'on avoit en vue, Massena et Augereau eurent ordre de se retirer; le premier fila sur Vicence, le second se retira à Leisera. Le lendemain ses divisions se rendirent à Vérone.

Le 10 l'armée étoit réunie, et occupoit la ligne de l'Adige.

Le 11, le général Buonaparte, résolu de tenter un de ces coups d'audace qui conviennent à son caractère, et qui lui ont si bien réussi, partit de Vérone avec les divisions de Massena et d'Augereau pour marcher sur Alvinzi. A une lieue de la ville, ils rencontrèrent les avant-postes autrichiens qui furent culbutés par l'impétuosité des français qui firent 400 prisonniers, et gagnèrent une lieue de terrain. Alvinzi s'étoit posté avec un corps de 10 à 12,000 hommes sur les hauteurs de Caldoro, route de Vicence: cette position étoit très-avantageuse. A la pointe du jour, l'armée républicaine se mit en mouvement; Augereau attaque de front; Massena marche par les hauteurs pour tourner la droite de l'ennemi. Les dispositions étoient bien concertées; mais il s'éleva un vent d'est, accompagné d'une pluie froide

et abondante, qui, frappant sur le visage des soldats, et leur chassant dans les yeux la poudre et la fumée, les incommodoit extrêmement. Un désavantage si grand ne rebuta ni les chefs ni les soldats. Augereau engagea l'affaire dans la plaine, et chassa d'abord les autrichiens. En même-tems Massena gagna la hauteur, et parut d'abord avoir quelque avantage; mais l'ennemi avoit eu le tems de réunir des forces supérieures. Les tirailleurs de Massena prennent l'épouvante et se mettent à fuir. La division d'Augereau voyant ce mouvement rétrograde, est ébranlée, et abandonne le champ de bataille. On a de la peine à en rallier une partie. Le reste fuit en désordre jusqu'à Vérone. Heureusement les autrichiens n'ont pas aperçu ce désordre, ou n'ont pas su en profiter. Les français n'ont point été inquiétés dans cette retraite.

Cet échec ne paroît pas avoir découragé le général. Il se propose d'attaquer de nouveau demain ou après. L'affaire sera décisive; le sort de l'Italie en dépend.

Le jury d'accusation du département d'Ille et Vilaine a déclaré, le 27 brumaire, qu'il y avoit lieu à accusation contre Jean Morian, qui a tiré contre le général Hoche un coup de pistolet. Charles Teyssière, prévenu d'avoir provoqué ce délit, Adélaïde-Marie Lecoindre, de Grave, et la veuve Potin, qui ont recélé les armes de Teyssière, et des fusils à vent, sont également décrétés d'accusation, comme complices de l'assassin, et de plus, comme prévenus d'avoir attenté à la sûreté de l'état. L'article 303 du code des délits et peines, donnoit aux accusés le droit de décliner le tribunal criminel du département d'Ille et Vilaine; ils en ont usé et ont opté pour celui de la Mayenne, près lequel il n'y a pas de prisons. On a représenté à Charles Teyssière une lettre écrite de sa main, à son épouse, à Exideuil; il lui mandoit, dans cette lettre, de tâcher de se faire délivrer un certificat de civisme et de résidence par le directeur du district, et de le lui envoyer à Paris, avec une feuille de papier semblable à celle sur laquelle ces certificats lui seroient délivrés. Il a d'abord contesté que cette lettre fut de son écriture; mais deux experts en ont, en sa présence, constaté l'identité avec des pièces authentiques qu'il avoit reconnues. Depuis ce moment, il paroît fort inquiet sur son sort. Le jour même où il a été décrété d'accusation, une évasion a été tentée à la tour Lebat, où il est détenu; il paroît qu'un grand nombre de prisonniers étoient au moment de s'élargir par le moyen d'une corde attachée à la fenêtre; mais le premier qui a essayé de descendre s'est rompu une jambe, parce que la corde a cassé; ce qui a fait perdre courage aux autres.

Comme l'intrigue s'est dévoilée dans la séance d'hier. Avec quelle affectation un secrétaire se présente à la tribune pour y lire le message du directeur sur les colonies, message qui déjà avoit été communiqué au conseil, et d'après lequel on avoit nommé une commission qui promettoit d'éclairer le ténébreux cahos d'intrigues et de crimes dont Saint-Domingue est couvert comme d'un nuage! On redoutoit le rapport de cette commission, et l'on vouloit la faire supprimer; on redoutoit la vérité qui alloit se faire entendre, et l'on a eu recours à l'artifice pour étouffer sa voix. Une nouvelle commission a été

nommé, et ce sont en partie les membres qui se sont déclarés dans la séance en faveur du message du directoire, qui la composent. Garand-de-Coulon est encore de cette commission, lui qui déjà chargé de faire un rapport sur la précédente mission de Santhonax, a gardé obstinément le silence. C'est un scandale révoltant que cette affaire ? Quels sont les députés qui ont réclamé le plus vivement la nomination d'une nouvelle commission ? Ce sont les anciens partisans de Roland et de Brissot, ces premiers auteurs des désastres de nos colonies ! Les observations les plus sages ont été étouffées par le bruit et la mauvaise foi de l'intrigue. Boissy-d'Anglas a très-bien fait remarquer que le directoire qui demandoit un comité secret pour la lecture de son message, le publioit dès le lendemain dans le *Rédacteur*. Ce trait méritoit quelque considération. Qu'attendre de la nouvelle commission ? une traduction en d'autres termes du message du directoire ; et puis encore un long silence sur les affaires de Saint-Domingue. Depuis l'assemblée constituante, le système de l'oppression des colonies est celui qui a souffert le moins d'interruption, et qui a été continué avec le plus de suite.

On a voulu tuer directement la liberté de la presse ; on n'a pu y réussir. Daunou s'y prend avec plus de dextérité ; il veut étouffer la vérité entre les murailles des deux conseils ; il ne s'y introduiroit que des tachigraphes officiels qui seroient, comme de raison, toujours pour les plus forts, pour ce parti dominant, pour le parti des oppresseurs, si la majorité devenoit oppressive, comme cela est quel quefois arrivé dans plus d'une assemblée délibérante, qui feroient comme Thuau-Graville, lequel rédigeoit autrefois le *Moniteur* dans le bon sens, dans le sens de Robespierre, dont il faisoit valoir tous les discours, tous les moyens, toutes les pensées, en supprimant ou tronquant les réponses de ceux qui le combattoient ; cette méthode qui a parfaitement réussi à Robespierre obtiendrait le même succès à celui ou à ceux qui voudroient lui succéder. Le corps législatif une fois asservi, on sent très-bien que la liberté de la presse ne seroit plus dangereuse ; elle s'enchaîneroit d'elle-même comme du tems de Robespierre qui, sans daigner faire de loix contre elle, sut admirablement la contenir par l'aspect imposant de sa guillotine permanente.

On dit cependant que Daunou n'est qu'égaré, qu'il se laisse aller aux suggestions de quelques ambitieux, ou même à celle de la peur. Tous ces égaremens là, tous ce troupeau d'égarés creusent à l'envi le précipice qui menace de nous engloutir.

Laurent Lecointe ( de Versailles ) a été long-tems, comme chacun sait, un fou atroce, il n'est plus aujourd'hui qu'un fou ridicule. Il vient d'adresser au conseil des anciens une espèce de protestation contre la nouvelle rédaction de la loi du 3 brumaire. Il veut qu'on la rejette, ou qu'on lui donne la mort. Puissent les anciens ne faire pas plus l'un que l'autre !

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7.

Personne ouvre la séance par une motion d'ordre. Il

demande qu'on ajourne à 40 jours la discussion sur la résolution relative à la loi du 3 brumaire. J'ai la confiance, dit-il, que pendant ce tems-là nos collègues des cinq-cents rentreront en eux-mêmes, ou retireront leur résolution, ou bien vous présenteront une, deux, trois résolutions pour en rapporter les articles inconstitutionnels. Si cela n'arrive pas, cet espace de tems suffira sans doute pour conclure la pacification générale qui, si elle n'est pas signée, sera du moins bien avancée. On réclame de toute part l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté.

On reprend la discussion sur cette résolution. Giraud de l'Ain pense que le conseil des anciens, placé entre deux dangers, celui de consacrer au moins tacitement la violation de la constitution, et celui de laisser les amnisties envahir les places, ne doit pas balancer entre eux, et doit adopter la résol. qui élimine des places des scélérats qui les déshonorent.

Lacuee trouve la résolution inconstitutionnelle. Cette raison lui suffiroit pour la lui faire rejeter, s'il ne la trouvoit encore complexe et incohérente. Il établit longuement les vices qu'il lui reproche, et vote pour le rejet.

Séance du 8 frimaire.

L'ordre du jour ramène la discussion de la résolution relative à la loi du 3 brumaire.

Dans un très-long discours, Larmagnac prouve qu'aucune considération n'a pu porter la convention à rendre la loi du 3 brumaire ; que si l'on suppose qu'il y en ait eu, elles n'existent plus ; que la résolution que l'on discute est plus funeste dans ses conséquences que la loi du 3 brumaire, et que son rejet ne peut être un problème.

Le conseil, après avoir entendu plusieurs membres, prononce l'ajournement.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 8 frimaire.

Rouchon présente un projet de résolution sur le paiement des fermages des biens ruraux pour l'an 4. Impression et ajournement.

Le président annonce que Richard demande la parole pour un rapport sur la police intérieure de la république, qui ne peut être fait qu'en comité secret.

Le conseil se forme en conséquence en comité.

#### NOUVEAUTÉ.

*Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, par M. de Montlosier. A Londres.

Cet ouvrage, dont l'auteur est célèbre, et dont nous rendrons compte ; se vend chez H. Neuvil, commissionnaire en librairie, rue des Grands-Augustins, n<sup>o</sup>. 31. Prix 30 sols port franc.

On trouve à la même adresse la brochure intitulée : *Des Effets de la Violence et de la Modération dans les affaires de France*, par le même ; même prix. Nous avons fait connaître dans le tems cette piquante brochure, dont les *vues sommaires* peuvent être considérées comme la suite.

*Nota.* Nous donnerons demain le texte de la réponse du ministre au lord Malm sbury, par laquelle le principe des compensations est admis, ce qui lève le premier obstacle à la paix.